

NOTAIRE

Missions

Le notaire authentifie et certifie la volonté exprimée par les signataires d'un contrat ou d'un acte. Il intervient dans plusieurs domaines : droit de la famille, droit de l'immobilier et droit du patrimoine. Ses missions sont les suivantes :

Rigueur

Honnêteté

Discrétion

Impartialité

Conseil des clients sur les meilleurs contrats en fonction de leur situation

Explication des termes du contrat ou de l'acte auprès des deux parties

Authentification des actes

Constatation officielle de la volonté exprimée par les personnes qui signent le contrat

Savoir-faire

- Connaissance des textes législatifs
- Maîtrise des différents types de contrats (bail commercial, immobilier, contrat de mariage, contrat d'adoption...)
- Notions d'économie et de droit